



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1995-1996

---

29 NOVEMBRE 1995

---

## PROJET DE DECRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1995(1)  
— PARTIM POUR LES MATIERES RELEVANT DE SA COMPETENCE

---

## AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF

DU MINISTERE DE LA CULTURE  
ET DES AFFAIRES SOCIALES (1995)

---

## AVIS

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION  
DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE A LA PRESSE ET DU CINEMA  
PAR **M. DEHU** A LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET,  
DES AFFAIRES GENERALES, DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE,  
DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE

---

(1) Voir Doc. Conseil n° 5-II (1995-1996) n° 1.

Elle souhaite procéder à une relance de la production indépendante à la RTBF et également procéder à une relance de la production de téléfilms.

Elle indique qu'à l'allocation de base 31.09.33, il n'y a eu qu'une réalisation partielle de l'équipement et d'aménagement de studios de télévisions pour les télévisions locales et communautaires, ce qui explique la réduction de 10,7 millions.

En ce qui concerne l'allocation de base 41.01 «Dotation à la RTBF», une réduction de 20 millions est due à la non-indexation des salaires en 1995 puisque l'indice pivot n'a pas été dépassé.

#### 4. DISCUSSION

L'examen de l'ajustement budgétaire 1995 n'appelle pas de question ni de discussion de la part des commissaires.

#### 5. VOTES

Par 8 voix contre 2 et 1 abstention, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de

l'Aide à la presse et du Cinéma recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité du projet de décret contenant le budget général des Dépenses pour l'année budgétaire 1995 — Ajustement — partim pour les matières relevant de ses compétences.

Par 8 voix contre 2 et 1 abstention, la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma déclare que les programmes et allocations de base du budget administratif du ministère de la Culture et des Affaires sociales sont conformes au contenu et aux objectifs du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1995 — Ajustement — pour les matières relevant de ses compétences.

La commission, à l'unanimité, a fait confiance au Président et à l'auteur, pour la rédaction du présent avis.

*L'Auteur,*

M. DEHU.

*Le Président,*

J.-P. WAHL.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la presse et du Cinéma a, au cours de sa réunion du 29 novembre 1995 (1), examiné le projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 1995 — partim pour les matières relevant de sa compétence et l'ajustement du budget administratif de la Culture et des Affaires sociales pour l'année budgétaire 1995.

### 1. EXPOSE DE M. LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE L'EDUCATION PERMANENTE

M. le ministre Picqué indique que l'ajustement budgétaire pour 1995 n'appellera pas beaucoup de commentaires de sa part puisqu'il s'agit pour l'essentiel de petits transferts entre allocations de base.

Le transfert le plus significatif se retrouve à la Division organique 66 intitulée « Patrimoine et Arts plastiques » où 20 millions ont été utilisés en faveur du Château de Seneffe. C'est la résultante de l'ouverture du Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française. C'est un outil important pour la province du Hainaut.

### 2. DISCUSSION

M. Scharff demande des précisions au ministre pour la Division organique 66 « Patri-

(1) Présents :

MM. Deffer, Istasse, Mmes Foucart, Yerna, MM. Knoops, Wahl (Président), Scharff, Tahay, Antoine (en remplacement de Mme Hannon), Mmes Hannon, Nagy, Servais (en remplacement de M. Forêt) et M. Dehu (rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mmes Maréchal, Persoons, Willame, M. Ficheroulle, membres du Conseil;

M. Picqué, ministre de la Culture et de l'Education permanente;

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement;

M. Philippot, directeur de cabinet de M. le ministre de la Culture et de l'Education permanente;

M. Serghini, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre de la Culture et de l'Education permanente;

M. Menschaert, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre de la Culture et de l'Education permanente;

Mme Hermanus, conseillère au cabinet de M. le ministre de la Culture et de l'Education permanente;

M. Parmentier, conseiller au cabinet de M. le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales;

M. de Viron, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre-présidente;

Mme Glineur, conseillère au cabinet de Mme la ministre-présidente;

M. Kutzner, expert du groupe PS;

M. Marlier, expert du groupe PRL-FDF;

M. Guyot, expert du groupe PSC.

moine et Arts plastiques » au programme 14 à l'allocation de base 33.10.14 qui concerne la subvention aux musées privés et associations de musées privés. La subvention prévue est-elle suffisante pour couvrir leurs besoins? Il souhaite avoir notamment des précisions en ce qui concerne le Musée de Bastogne.

M. le ministre indique qu'il répondra par écrit à la question car celle-ci nécessite une réponse très technique. Il indique qu'il y a eu une adaptation à la hausse en ce qui concerne le Musée de Bastogne; le montant sera communiqué dans le document (2).

M. Antoine évoque la situation de la bibliothèque centrale du Hainaut. Il constate que certains intervenants dans ce secteur, notamment les communes et provinces, rechignent souvent à participer au subventionnement des bibliothèques et il le regrette. Il souhaite poser une question en ce qui concerne la Division organique 63 et plus particulièrement l'allocation de base 33.10, c'est-à-dire « Interventions aux services publics de la lecture » et les subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application du décret du 28 février 1978, organisant le service public de la lecture.

Le ministre a-t-il suffisamment les moyens pour faire face au problème posé?

M. le ministre répond que le problème ne sera pas seulement résolu par le respect des engagements budgétaires que la Communauté française a pris. Le débat sur l'intégration éventuelle de la bibliothèque centrale du Hainaut à la bibliothèque de Mons sera sans doute posé.

M. Scharff souhaite évoquer les augmentations prévues à la Division organique 64 « Jeunesse et Education permanente » où des subventions ont été ajustées à la hausse. Il demande si la liquidation des subventions se fera rapidement.

M. le ministre indique que la liquidation des subventions se fera dans les délais normaux.

### 3. EXPOSE DE MME ONKELINX, MINISTRE-PRESIDENTE DU GOUVERNEMENT

Mme la ministre-présidente examinant l'ajustement budgétaire 1995, rappelle que le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a été créé dans le courant de l'année 1995 et que l'allocation de base 41.03.21 a été créditée d'un montant de 347,3 millions de francs et que l'ajustement prévoit une augmentation de 39,2 millions supplémentaires.

(2) Ce document figure en annexe n° 1 du présent avis.

ANNEXE 1

**Courrier transmis par M. le Directeur de Cabinet  
de M. le ministre de la Culture et de l'Education permanente**

A l'attention de monsieur Jean-Louis Boegaerts  
Secrétaire à la commission Culture,  
Audiovisuel  
Conseil de la Communauté française  
6 rue de la Loi  
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 5 décembre 1995

Monsieur le Secrétaire,

Objet: Rapport de la commission Culture: Ajustement.

Voici, comme convenu lors de votre entretien téléphonique de ce mardi 5 décembre avec madame Caroline Hermanus, la réponse de M. le ministre à M. Scharff concernant les musées privés, et en particulier le Musée de Bastogne.

Réponse:

Le Musée de Bastogne bénéficie d'une subvention totale de 1 015 000 francs répartie sur deux allocations de base:

- sur l'allocation de base 33.11.14: subventions aux musées privés — Région de langue française: 615 000 francs;
- sur l'allocation de base 33.13.14: subventions aux musées privés en raison de leurs activités scientifiques: 400 000 francs.

De plus, lors de l'ajustement 1995 une augmentation de 300 000 francs a été demandée pour l'allocation de base 33.11.14 dont le montant total passe donc de 3,1 millions à 3,4 millions. Ces 300 000 francs supplémentaires sont destinés à la 4<sup>e</sup> phase de la campagne de sauvegarde du patrimoine menacé pour le Musée en Piconrue à Bastogne. Un arrêté de subvention est actuellement en préparation.

J.-P. PHILIPPOT.